

Que dois-je faire pour utiliser le label de qualité «Bio Natur Plus»:

Étapes de la certification de produits	
1.	Les quatre documents suivants servent de base : les directives BNP, les instructions BNP, l'annexe BNP Commerce équitable et le formulaire : Utilisation du label "Bio Natur Plus". Ces documents peuvent être demandés sur foodlabels@manor.ch , remplis et retournés à Manor.
2.	<p>Nouveau client de bio.inspecta :</p> <p>Ensuite, l'entreprise s'inscrit auprès de bio.inspecta pour la procédure de contrôle. Vous trouverez le formulaire d'inscription ici : https://www.bio-inspecta.ch/docs/transfer/23_022FR.pdf Prise de contact suit immédiatement par bio.inspecta pour le rendez-vous de contrôle.</p> <p>Clients existants :</p> <p>Le nouveau service est automatiquement attribué au client et sera donc effectué lors du prochain contrôle.</p>
3.	Toutes les étiquettes et tous les emballages portant le label "Bio Natur Plus" doivent être téléchargés via Inspectanet et validés par bio.inspecta avant d'être utilisés.